

Groupe  
IDSU D

**RAPPORT ANNUEL**

**2020**



# IDSUD S.A.

## ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 30 JUIN 2021

### Sommaire

<b>Rapport de gestion</b>	p. 5
✓ Introduction	
✓ Activités en 2020	
➤ ACTIVITES ENERGIES RENOUVELABLES	
➤ ACTIVITE VOYAGES	
➤ LA FRANÇAISE DES JEUX	
➤ ACTIVITE CHANGE	
➤ LES PARTICIPATIONS MAJORITAIRES	
➤ PARTICIPATIONS MINORITAIRES ET CAPITAL DEVELOPPEMENT	
➤ INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS	
➤ LA TRESORERIE	
➤ RESULTATS	
➤ AUTRES FAITS MARQUANTS	
✓ Bilan social	
✓ Responsabilité sociétale et environnementale	
✓ Le Titre et la Bourse	
✓ Actionnariat	
✓ Participation des salariés au capital	
✓ Changement du siège social	
✓ Recherche et développement, brevet et licences	
✓ Dépenses non déductibles fiscalement	
✓ Délais de paiement	
✓ Evènements post clôture	
✓ Perspectives 2021	
✓ Résultats au cours des cinq derniers exercices	p.13
✓ Attestation du Rapport Financier Annuel	
<b>Rapport du Directoire</b>	p. 14
<b>Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise</b>	p. 20
✓ Organisation du Conseil de Surveillance	
✓ Organisation du Directoire	
✓ Conventions intervenues, entre mandataires....	
✓ Délégations dans le domaine des augmentations de capital	
✓ Délégations de compétence et de pouvoirs	
✓ Observations du Conseil de Surveillance	
<b>Programme de rachat d'actions</b>	p. 23
<b>Rapports des Commissaires aux Comptes</b>	p. 24
✓ Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020	
✓ Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés	
<b>Résolutions</b>	p. 28
<b>Comptes sociaux 2020</b>	p. 32

## **IDSUD S.A.**

### *Siège Social :*

3, place Général de Gaulle

13001 Marseille

Téléphone : 04 91 13 09 00

Email : [contact@idsud.com](mailto:contact@idsud.com)

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance

au capital de 10 000 000 €

RCS Marseille 057 804 783 B

## **Conseil de Surveillance**

Marie-Thérèse Luciani

*Présidente du Conseil*

Bernard Digoit

*Membre du Conseil*

Laurent Dupuch

*Membre du Conseil*

Philippe Klein

*Membre du Conseil*

## **Directoire**

Jérémy Luciani

*Président du Directoire*

Christine Nivière

*Membre du Directoire*

Stéphane Pieri

*Membre du Directoire*

## **Commissaires aux Comptes**

Fidécompta : *titulaire*

B2A : *titulaire*

Fidarex : *suppléant*

Fabrice Barrabes : *suppléant*

**CONTEXTE EXCEPTIONNEL DE L'ANNEE 2020 :  
CRISE DE LA COVID-19**

L'épidémie de la Covid-19 a déclenché une crise sanitaire et économique majeure, avec de fortes restrictions de voyage tant en France qu'à l'International, ayant des conséquences sans précédent sur le secteur touristique. Toutes les activités ont été sévèrement touchées, désorganisant et fragilisant durablement le secteur.

La crise sanitaire a contraint la société IDSUD à suspendre l'accueil au public dès le 16 mars 2020 ce qui a entraîné la mise au chômage partiel de nos collaborateurs des activités historiques (change, voyages). Au demeurant et dès le 18 mars 2020, jusqu'au 2 juin 2020, le service administratif a eu recours « au télétravail de crise ».

De l'histoire de la société, c'est la première fois que la société a fermé durant plus de deux mois.

La reprise d'activité s'est opérée par phases successives dès le 2 juin, avec la poursuite des mesures d'urgence, la mise en place du protocole sanitaire (gestes barrières, gel, masque, jauge d'accueil du public...), la poursuite du télétravail.

La pandémie de la Covid-19 a connu une seconde vague, au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2020, qui a amené les différents gouvernements européens à prendre de nouvelles mesures de restriction à compter de début novembre. La société a été contrainte de fermer une nouvelle fois en novembre 2020.

L'année 2020 est cependant celle de tous les paradoxes sur le plan financier, avec d'une part, une crise sanitaire qui a fait chuter les Produits Intérieurs Bruts (PIB) de 5 % à 10 % (hormis l'économie de la Chine, en croissance sur 2020) et, d'autre part, de nombreux marchés en actions qui ont au contraire enregistré de nouveaux records historiques.

**Chiffres Clés :**

Dans ce contexte, la société IDSUD a tout mis en œuvre pour préserver et sauvegarder ses activités historiques directement liées au tourisme que sont le change de devises et l'agence de voyages.

en euros	2020	2019	%
Résultat social de l'exercice	-558 727	701 948	NS
Produits des activités courantes (*)	3 336 389	4 566 713	-27 %

Les comptes sociaux de l'exercice 2020 fait apparaître une perte de - 558 727 euros. La réactivité immédiate de la société pour mettre en place les mesures gouvernementales dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire a cependant permis à la société de minimiser les pertes relatives à la pandémie.

La revue détaillée ci-dessous de l'activité des différents départements de la société permet de comprendre la formation du résultat social.

L'ensemble des documents sociaux, comptes, rapports et annexes ont été transmis dans les dispositions et délais prévus par la loi.

(\*) définition des produits des activités courantes en page 13

## Activités en 2020

### 1°) ACTIVITE ENERGIES RENOUVELABLES

#### **A - IDSUD Energies France SAS**

La société IDSUD Energies France est une société spécialisée dans la conception et la fabrication de solutions de production, de stockage et de distribution d'énergies renouvelables.

Ses produits sont essentiellement à destination d'une clientèle spécialisée (institutionnels, développeurs, constructeurs et fournisseurs d'énergies internationaux).

La société IDSUD Energies France développe son chiffre d'affaires « marchés internationaux » avec le concours de ses filiales d'activité et de représentation commerciale au Maroc, à Hong Kong, à Singapour et à Abu Dhabi.

Cette présence internationale au plus près de ses marchés, lui a permis d'opérer et de délivrer ses contrats malgré les restrictions de déplacements en vigueur, depuis mars 2020 tout en maîtrisant ses coûts.

#### Activité

L'activité « marchés internationaux » amène la société à rappeler son constat des cycles longs pouvant être supérieurs à 1 an, entre les études préalables aux contrats et la réalisation des marchés.

Ainsi, les marchés obtenus en 2019 dans la ceinture des Caraïbes, et financés par les Emirats Arabes Unis, se sont déroulés sans incident significatif en 2020, malgré le confinement lié à la Covid-19, et les difficultés d'approvisionnement y afférents.

#### Sur le plan financier

La société qui bénéficie, par ailleurs, du statut de JEI, a obtenu de la BPI France un prêt innovation de 2 500 K€ pour financer l'effort permanent de recherche et développement.

Elle a par ailleurs obtenu des prêts garantis par l'Etat « Atout BPI France » pour 1 540 K€.

La société IDSUD Energies France bénéficie enfin, et également, d'une ligne de garantie export BPI France d'un montant de 1,7 M€ représentative de 5 % des marchés en cours lui permettant d'assurer plus sereinement la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

#### Chiffres clés

En K€	2020	2019
Produits d'exploitation	8 172	4 731
Résultat net	250	98
Fonds propres	5 998	5 748

#### **B - IDSUD Energies Afrique**

Le Maroc a été très fortement touché par la Covid-19 et le confinement qui y a été décidé, a été l'un des plus stricts.

Dans ce contexte, IDSUD Energies Afrique a cependant pu poursuivre ses marchés - dont le marché O.C.P. (Office Chérifien des Phosphates) - ce qui a permis de dépasser les prévisions bien que ces dernières fussent révisées à la baisse au dernier semestre.

L'activité de distribution des produits KEHUA France, portée par la filiale IDSUD Energies Afrique, offre au demeurant des perspectives très encourageantes et confirme la pertinence de la stratégie mise en place.

#### Chiffres clés

En K€	2020	2019
Produits d'exploitation	548	1 043
Résultat net	11	14
Fonds propres	205	193

#### **C - IDSUD ENERGY ASIA PACIFIC**

Cette filiale, centrale d'achat du Groupe, assure une relation directe avec la Chine Continentale, au plus près des sites de production de KEHUA DATA pour IDSUD Energies France et KEHUA France et des plus grands fournisseurs internationaux.

Elle est en charge du suivi de la production, du contrôle qualité et porte les projets de développement et d'industrialisation des solutions (NHEOBOX, SHELTER) issues de la recherche et du développement de la société IDSUD Energies France.

En 2020, IDSUD ENERGY ASIA PACIFIC a notamment contribué à l'approvisionnement et à la sécurisation des marchés d'IDSUD Energies France en cours dans la zone des Caraïbes.

Chiffres clés

En K€	2020	2019
Produits d'exploitation	1 460	930
Résultat net	43	38
Fonds propres	-116	-172

**D - IDSUD ENERGY SINGAPORE**

Cette filiale a, notamment, en charge la mise en œuvre du projet R&D de REIDS avec NTU (Université de Technologie de Nanyang à Singapour), ainsi que la mise en œuvre du marché d'équipement indonésien en NHEOBOX et autres produits.

Cependant, les prévisions d'installations des premiers sites pilotes ont dû être revues et les dates reportées pour cause de confinement général des zones d'implantations.

Chiffres clés

En K€	2020	2019
Produits d'exploitation	99	221
Résultat net	-176	42
Fonds propres	526	770

**E - IDSUD ENERGY MIDDLE EAST**

Cette filiale incorporée dans l'écosystème de MASDAR City, assure une présence technico-commerciale permanente auprès des fonds d'investissement et de développement des Émirats Arabes Unis dans les énergies renouvelables.

Chiffres clés

En K€	2020	2019
Produits d'exploitation	225	-
Résultat net	-33	-
Fonds propres	-33	-

**F - KEHUA France**

KEHUA France est une Joint-Venture établie avec l'industriel KEHUA DATA Xiamen et détenue à 70 % par IDSUD Energies France.

L'activité de KEHUA France notamment sur le segment des distributeurs spécialisés en France et au Maroc a été fortement impactée par la Covid-19 et a dû faire face à une hausse très importante des coûts de fret entre la Chine et l'Europe.

Le segment de marché fourniture « Projet » a cependant limité l'impact général de la crise sanitaire.

Les objectifs envisagés n'ont pu être atteints mais les perspectives futures demeurent solides.

Chiffres clés

En K€	2020	2019
Produits d'exploitation	1 258	679
Résultat net	8	-47
Fonds propres	60	52

**2°) ACTIVITE VOYAGES**

**2020, « Pire année de l'histoire du tourisme »**

La pandémie de la Covid-19 et son impact sur l'ensemble de la chaîne touristique ont été historiques. Voyageurs, compagnies aériennes et autres professionnels du secteur ont dû faire preuve de la plus grande créativité pour tenter d'amortir les effets, voire, contraints de se réinventer.

Un confinement mondial, une économie mondiale à l'arrêt, des frontières qui se ferment.

Les conséquences de la pandémie de la Covid-19 sur l'industrie du voyage sont nombreuses, et l'avenir demeure incertain.

Le bilan publié par l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) témoigne de la violence de la crise sanitaire économique pour l'industrie du tourisme, qui ne devrait pas retrouver les niveaux de 2019 avant 2023, au mieux.

Face à cette crise, la société IDSUD Voyages a réagi, sans délai, en prenant les mesures appropriées pour amortir tous effets néfastes :

- + fermeture des locaux pendant les phases de confinement,
- + adaptation de la structure de coûts dans la mesure du possible,
- + placement du personnel en chômage partiel,
- + mise en place des aides de l'Etat (prêts garantis),
- + demande de report des échéances de cotisations sociales.

La société a bénéficié, en 2020, au titre de perte de chiffre d'affaires du fonds de solidarité pour un montant de 43 K€.

La société a également profité, en 2020, de la mise en place du report d'échéances pour les cotisations sociales et de l'exonération Covid et de l'aide au paiement pour un montant total de 53 K€.

La société a souscrit :

- un Prêt Garanti d'Etat (PGE), d'un montant de 330 K€, auprès du CIC, d'une durée initiale de 12 mois, à un taux fixe de 1%, l'échéance a été reportée au 15 avril 2026 ;
- un prêt tourisme, d'un montant de 338 K€, auprès de la BPI France, d'une durée de 6 ans, échéance 30 avril 2026 à un taux fixe de 2 %.

Dans ce contexte, l'activité a été cependant fortement impactée. La société IDSUD Voyages a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires (commissions) de 79 %, pour un montant de 288 K€ en 2020 contre 1 353 K€ en 2019.

Le volume d'affaires pour l'ensemble du groupe voyages est le suivant :

En K€	2020	2019
T4EX Marseille	804	2 341
T4EX Paris	1 592	7 425
T4EX New-York	582	2 671
<b>Ensemble</b>	<b>2 978</b>	<b>12 437</b>

Le résultat net est un déficit de - 886 K€ contre un bénéfice de +18 K€ en 2019, après prise en compte d'une dépréciation du fonds de commerce pour 512 K€. La filiale américaine enregistre un résultat à - 56 K€ contre un résultat à l'équilibre en 2019.

Ces résultats reflètent l'arrêt de tous les déplacements de la clientèle affaires et tourisme suite à la fermeture des frontières et aux mesures de confinements nationales.

La perspective pour l'année 2021 est, avant tout, le déploiement progressif du vaccin qui devrait aider à rétablir la confiance des voyageurs, contribuer à l'assouplissement des restrictions sur les déplacements et permettre, progressivement, à la situation du secteur de retrouver un équilibre d'ici 2 à 4 ans (source OMT).

### 3°) LA FRANÇAISE DES JEUX

Côté sur Euronext depuis le 21 novembre 2019, le titre FDJ termine sa première année de cotation à son plus haut à 37,41 €, soit une progression de + 91 % par rapport au cours d'introduction à 19,50 € et ce malgré la crise sanitaire et un recul du CAC40 de 7,14 % sur l'année 2020.

Dès février 2020, le groupe FDJ a déclenché son plan de continuité pour réagir à la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19. Après un recul de 18 % sur les mises au premier semestre, la reprise progressive sur l'ensemble du second semestre permet de finir l'année avec une baisse des mises de 7 % par rapport à 2019 pour un montant de 16 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires 2020 est en recul, plus limité, de 6 % à 1,9 milliard d'euros.

Le résultat net consolidé ressort à 214 millions d'euros, calculé avec un nouveau cadre fiscal et réglementaire, issu de la loi Pacte.

Le groupe n'a pas demandé de bénéficier des dispositifs publics de soutien financier ou d'activité partielle mis en place par l'Etat, considérant sa structure financière globale.

Compte tenu de ces éléments, la société proposera un dividende de 0,90 euro par action, représentant 80 % du résultat net consolidé, lors de la prochaine assemblée du 16 juin 2021.

Actionnaire à hauteur de 2,626 % du capital de la Française des Jeux, la société IDSUD a perçu un dividende de 2 257 K€ en 2020 (en recul par rapport aux prévisions de début 2020 dans l'incertitude de la pandémie) contre 3 204 K€ en 2019. Ce dividende constitue l'essentiel de nos produits financiers et est inclus en conséquence dans les résultats soumis au taux normal de l'impôt sur les sociétés. La valorisation de cette participation au 31 décembre 2020 est de 187 millions d'euros.

### 4°) ACTIVITE CHANGE (or et devises)

#### Une année 2020 particulièrement compliquée pour le marché des devises

Le dollar en perte de vitesse termine à 1,2273 face à l'euro, retombant à son plus bas niveau d'avril 2018. Jouant un rôle de valeur refuge jusqu'à l'été 2020, le dollar a peu à peu perdu pied sur le second semestre à l'approche des élections présidentielles américaines.

Avec l'arrivée des vaccins contre le coronavirus et la signature du plan de relance de l'économie américaine, les investisseurs retrouvent un certain appétit pour le risque et se détache des valeurs refuges.

L'euro a également profité de la faiblesse du billet vert et s'est renforcé face au dollar (+ 9,55 % sur l'année).

2020 a également été une année très particulière pour la monnaie britannique avec la signature de l'accord commercial entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne. La livre sterling affiche cependant un bond annuel de 3 % par rapport au dollar américain.

Sur l'année 2020, la performance de l'or se monte à 24,17 % soit la meilleure année de la décennie. En euro, la performance n'a atteint que 13,4 %. Il s'agit de la deuxième meilleure année de la décennie après 2019.

En effet, le cours de l'or a dépassé cette année les 2 000 dollars en atteignant 2 075,47 dollars le 7 août 2020.

Volumes des transactions :

en K€	2020	2019
Change manuel	4 928	17 207
Métaux précieux	4 425	5 850
Ensemble	<b>9 353</b>	<b>23 057</b>

La fermeture des frontières qui interdisait la circulation des touristes et les deux confinements nationaux qui ont contraint la société à fermer l'accueil au public, sont les principales explications de la diminution des produits de cette activité. Cette diminution a toutefois été freinée par une activité inattendue sur l'or.

Les produits de l'activité de change manuel et de l'activité des métaux précieux sont de 356 K€ à fin 2020 contre 839 K€ à fin 2019, en baisse de 58 %.

La société a obtenu un montant de 27 K€, du fonds de solidarité, au titre de perte de chiffre d'affaires.

La société a profité de la mise en place du report d'échéances pour les cotisations sociales et de l'exonération Covid-19 et de l'aide au paiement pour un montant total de 89 K€ sur l'année 2020.

### 5°) PARTICIPATION MAJORITAIRE

La SARL IDEXIUM a toujours comme seul objectif la réalisation des actifs détenus par la société MAR, filiale d'IDEXIUM.

Cette filiale est provisionnée à 100 %.

### 6°) PARTICIPATIONS MINORITAIRES ET CAPITAL DEVELOPEMENT

La société IDSUD confirme sa politique de développement dans les activités d'énergies nouvelles.

La société continue d'étudier la sortie de son portefeuille des sociétés détenues minoritairement qui seraient arrivées à maturité.

*Investissements de l'année : néant*

*Désinvestissements de l'année :*

en décembre 2020, les titres de la société LPS ont été cédés, générant une plus-value de 24 K€.

*Portefeuille au 31 décembre 2020 :* La valeur nette à la clôture de l'exercice de ces TIAP est de 718 K€.

### 7°) INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements courants de la société se sont élevés à 88 K€.

### 8°) LA TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est en annexe et fait apparaître une augmentation de la trésorerie de 1 566 K€, à relativiser avec la variation de l'endettement financier de 1 191 K€, rappelant que la société IDSUD a bénéficié des mesures gouvernementales mises en place en souscrivant 1 480 K€ de prêts PGE et BPI France. La société a demandé le report du remboursement du capital d'un an et l'amortissement sur 5 ans.

### 9°) RESULTATS

En K€	2020	2019	2018
Résultat exploitation	-2 138	-2 239	-2 598
Résultat financier	1 587	3 281	3 868
Résultat courant	-551	1 042	1 270
Résultat exceptionnel	-8	-12	-209
Résultat net	-559	702	727
Dividende proposé à l'AG	0	0	180
Dividende par action en €	0	0	0,20

### 10°) AUTRES FAITS MARQUANTS

Notre société n'a pas connu d'autre fait marquant cette année.

## Bilan social

A la fin de l'exercice 2020, l'effectif de la société IDSUD comptait quinze collaborateurs, huit femmes et sept hommes.

La société IDSUD n'emploie pas de personnes handicapées et n'est pas soumise à la contribution.

Les autres sociétés du groupe comptent :  
pour le secteur Energies : 18 personnes ;  
pour le secteur Voyages : 12 personnes.

L'organisation du temps de travail est établie en fonction des services avec une plage horaire maximum de 8h30 à 18h et une ouverture de 6 jours sur 7.

La Direction de la société vous informe que l'accueil du public a été fermé durant les deux périodes de confinement, soit au total plus de 4,5 mois. Les guichets ont été réouverts sur une amplitude horaire réduite (de 10h à 16h) avec deux personnes en rotation, cette organisation est toujours effective à ce jour.

La société a mis en place une politique de retraite complémentaire pour le personnel IDSUD.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire de la société sont heureux de remercier ici les collaborateurs pour les efforts accomplis et leur dévouement dans ce contexte particulier.

## Responsabilité sociétale et environnementale

Dans une volonté d'allier compétitivité économique et responsabilité sociale, la Direction Générale de l'entreprise reste soucieuse de veiller aux conditions d'hygiène et de sécurité de l'ensemble de son personnel.

Pour la réouverture de l'immeuble après le déconfinement, la Direction a distribué régulièrement à l'ensemble du personnel des kits sanitaires pour préserver la santé des salariés et a veillé au respect des mesures barrières, du port du masque pour les salariés. La Direction veille également aux respects de ces mesures par sa clientèle.

## Le titre et la Bourse

### 1) Echange de titres

	2020	2019
Nombre de titres échangés	111 152	121 351
% du capital	12,38 %	13,51 %
Volume des échanges	7,2 M€	7,9 M€
Nombre de séances boursières	257	255

### 2) Evolution du cours en 2020

	cours	jour
Plus haut	86,00 €	28 décembre
Plus bas	45,00 €	16 mars
Dernier cours	85,40 €	31 décembre
Cours moyen	64,567 €	
Capitalisation	76 700 K€	31 décembre

### 3) Rachat d'actions

Au titre du contrat de liquidité confié par la société IDSUD à la société de bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 décembre 2020 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- \* 2 325 actions détenues ;
- \* 129 K€ en espèces.

Votre Directoire a fait usage de l'autorisation d'intervenir sur le titre dans le cadre de l'animation du marché, donnée par l'assemblée générale du 22 juillet 2020.

Bilan des opérations réalisées sur ses propres titres		
au cours de l'année 2020	Achats	Ventes
Nombre de titres	14 170	14 962
Cours moyen de la transaction	65,74 €	65,87 €
Montant	932 K€	986 K€

Au 31 décembre 2020, la société était détentrice en totalité de 5 789 actions, soit 0,64 % du capital social, représentant au cours d'achat un montant de 278 K€.

Ces actions sont réparties de la façon suivante :

- 2 325 actions (0,25 % du capital social) dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont ;
- 3 464 actions (0,39 % du capital social) au rachat d'actions propres pour annulation ultérieure.

Votre Directoire vous demande de bien vouloir adopter le nouveau programme de rachat d'actions valable jusqu'à votre assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Ce programme a fait l'objet d'un communiqué reproduit intégralement dans notre présent rapport.

Cette autorisation permettra au Directoire de se porter acquéreur de titres à un cours ne pouvant excéder 130 €.

### Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L 233 – 13 du Code de Commerce et en fonction des informations reçues à ce jour, nous vous communiquons ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième des droits de vote à la clôture de l'exercice :

A fin 2020	+ de 5%	+ de 10%	+ de 15%	+ de 20%	+ de 25%	+ de 33 1/3%	+ de 50%	+ de 66 2/3%	+ de 90%	+ de 95%
Famille LUCIANI							X			
Franklin Finance SA	X									
<b>Rappel à fin 2019</b>										
Famille LUCIANI							X			
Franklin Finance SA	X									

Les statuts de la société accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

Dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions adopté par votre assemblée du 22 juillet 2020 (troisième résolution), la société détient, au 31 décembre 2020, 5 789 actions soit 0,64 % du capital à un cours moyen de 48,13 €.

Aucun mouvement significatif n'a affecté l'actionnariat de notre société depuis.

### Participation des salariés au capital

Au 31 décembre dernier, un salarié de la société détenait 100 actions IDSUD. Il n'a pas été mis en place de structures de détention collective d'actions de la société par ces salariés. De même, ceux-ci ne détiennent aucune action frappée d'incessibilité répondant aux cas visés par l'article L.225 – 102 du Code de Commerce.

### Changement de Siège Social

Dans un souci de rationalisation des coûts, et dans le contexte de pandémie de la Covid-19, le Directoire a décidé du transfert du siège social du 36 rue de Penthièvre à Paris 8<sup>ème</sup> au 3 place Général de Gaulle à Marseille.

Le Directoire rappelle qu'aux termes des dispositions légales et réglementaires, le déplacement du siège social en tout endroit du territoire français peut être décidé par le Conseil de Surveillance, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Directoire soumet la demande de ratification du transfert du siège social à l'Assemblée Générale.

### Recherche et développement, brevet et licences

La société IDSUD effectue ses recherches et développements en partenariat avec ses filiales et participations et principalement dans la branche énergies, détentrice de plusieurs brevets.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 92 K€.

## Délais de paiement

Conformément à l'article D.441-4, nous vous présentons les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

**Fournisseurs** : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Tranches de retard de paiement (en €)	Nombre de factures concernées	Montant total des factures concernées	% du montant total des achats HT de l'exercice
0 jour (indicatif)	21	175 590	13,28 %
1 à 30 jours			
31 à 60 jours			
61 à 90 jours			
91 jours et plus		3 575	0,27 %
Total	21	179 165	13,55 %

Factures exclues relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées : néant.

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiements : délais légaux (30 jours).

**Clients** : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Tranches de retard de paiement (en €)	Nombre de factures concernées	Montant total des factures concernées	% du CA HT de l'exercice
0 jour (indicatif)	20	240 945	35,41 %
1 à 30 jours		7 380	1,08 %
31 à 60 jours		25 109	3,69 %
61 à 90 jours		7 380	1,08 %
91 jours et plus		49 629	7,29 %
Total (1j et plus)	20	330 443	48,56 %

Factures exclues relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées : néant.

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiements : délais légaux (30 jours).

## Événements post clôture

En janvier 2021, la société a cédé la participation de la SCI SWEET IMMO consécutivement à celle du groupe LPS générant une plus-value de 150 K€ et un remboursement de compte courant pour 604 K€.

## Perspectives 2021

Face à la crise économique consécutive à la pandémie de la Covid-19, les secteurs change et voyages reprennent actuellement leur activité de manière très réduite, avec une plage horaire de l'accueil au public restreinte.

Le redémarrage supposé du secteur tourisme est difficilement prévisible. L'épidémie de la Covid-19 n'étant toujours pas contenue et endiguée, la politique vaccinale prendra du temps pour être efficace et libérer le secteur. Donner une date de reprise de l'activité est assez délicat dans ce contexte.

La société surveille l'évolution des conséquences de la pandémie de la Covid-19 et continuera à s'adapter.

La société IDSUD Energies France dispose d'un portefeuille de clients et de contrats permettant d'assurer une croissance très significative du volume d'affaires qui devrait doubler en 2021.

Les perspectives de l'activité de distribution de produits manufacturés spécialisés de KEHUA France s'avèrent au demeurant très satisfaisantes tant en France qu'au Maroc.

## LE DIRECTOIRE

## RAPPORT DE GESTION

### RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2020	2019	2018	2017	2016
<b>Situation financière en fin d'année</b>					
Capital social :	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Nombre d'actions :	898 128	898 128	898 128	898 128	898 128
<b>Résultat global des opérations</b>					
Produits des activités courantes (*) :	3 336	4 567	5 012	4 398	7 260
Bénéfice avant impôt, amortissements, provisions :	425	1 255	1 363	1 325	2 195
Impôt sur les sociétés :	0	328	335	388	827
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	-559	702	727	724	2 466
Montant des bénéfices distribués :	0	0	180	180	539
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)</b>					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions :	0,47	1,03	1,14	1,04	1,52
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	-0,62	0,78	0,81	0,81	2,75
Dividende versé à chaque action :	0	0	0,20	0,20	0,60
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés au 31 décembre :	15	16	16	14	14
Montant de la masse salariale :	692	800	917	788	758
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...) :	390	486	558	486	521

(\*) : les produits des activités courantes correspondent au chiffre d'affaires HT auquel il est ajouté les autres produits d'exploitation, les produits financiers et auquel il est déduit les reprises de provision à caractère financier.

#### ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.

Fait à Marseille, le 26 mars 2021.

Jérémie Luciani  
Président du Directoire

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte annuelle ordinaire et extraordinaire (l'"**Assemblée Générale**") afin de soumettre à votre approbation les résolutions portant sur l'ordre du jour suivant :

### Résolutions à titre ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
4. Autorisation à donner au Directoire pour permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;
5. Ratification du transfert de siège social.

### Résolutions à titre extraordinaire

6. Autorisation à donner au Directoire de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions acquises au titre de l'autorisation de rachat d'actions de la Société ;
7. Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 6 012 506 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée, sous condition suspensive, au Directoire à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif ;
8. Pouvoirs pour les formalités.

\*\*\*

### 1. Approbation des comptes sociaux et affectation du résultat

#### 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> résolutions (à titre ordinaire)

Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes sociaux (1<sup>ère</sup> résolution) de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les comptes sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître un résultat net après impôts déficitaire de - 558 726,75 euros.

La 2<sup>ème</sup> résolution vous propose d'affecter le résultat de l'exercice, qui s'élève à - 558 726,75 euros au compte "Report à nouveau" qui s'élèvera en conséquence après affectation à 3 958 935,64 euros.

### 2. Approbation des conventions réglementées

#### 3<sup>ème</sup> résolution (à titre ordinaire)

Il vous est proposé d'approuver les opérations et conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

### 3. Autorisation à donner au Directoire pour permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

#### 4<sup>ème</sup> résolution (à titre ordinaire)

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, il vous est proposé de conférer au Directoire l'autorisation de mettre en œuvre un programme de rachat par la Société de ses propres actions.

Cette autorisation serait donnée jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021. Elle permettrait à la Société de racheter ses propres actions en vue :

- d'assurer l'animation du marché de l'action IDSUD dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

La résolution présentée prévoit un prix maximum d'achat de 130 euros par action, hors frais et commission. En conséquence, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 130 euros s'élèverait à 11,7 M€.

#### **4. Ratification du transfert de siège social** **5<sup>ème</sup> résolution (à titre ordinaire)**

Il vous est proposé de ratifier le transfert du siège social de la Société de Paris (75008), 36 rue de Penthièvre à Marseille (13001), 3 place Général de Gaulle, tel que décidé par le Conseil de Surveillance dans sa session du 23 Octobre 2020.

#### **5. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues** **6<sup>ème</sup> résolution (à titre extraordinaire)**

Il vous est proposé d'autoriser le Directoire à annuler à tout moment, en une ou plusieurs fois, les actions acquises par la Société, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par période de 24 mois, à réduire corrélativement le capital social et à modifier en conséquence les statuts.

Cette autorisation serait valable jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

#### **6. Offre publique de rachat d'actions** **7<sup>ème</sup> résolution (à titre extraordinaire)**

La 7<sup>ème</sup> résolution soumise à votre vote permettrait au Directoire de la Société de procéder à une offre publique de rachat par la Société de ses propres actions, d'un nombre maximum de cinq cent quarante mille (540 000) de ses propres actions en vue de leur annulation entraînant une réduction de capital social d'un montant nominal maximum de 6 012 506 euros, représentant 60,13 % du capital de la Société au regard d'un nombre total d'actions de 898 128 au 20 mai 2021 (l'"Offre" ou l'"OPRA").

Dans ce cadre, il est rappelé que la Société a déposé le 1<sup>er</sup> juin 2021 un projet d'Offre auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") portant sur un maximum de 536 503 actions de la Société prenant la forme d'une offre de rachat d'actions de la Société par voie d'échange contre des actions de la société Française des Jeux, société anonyme dont le siège social est situé 3-7 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt et dont le numéro d'immatriculation est le 315 065 292 RCS Nanterre, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0013451333 (la "Française des Jeux") détenues en portefeuille par la Société, selon une parité d'échange de 4 actions Française des Jeux contre 1 action IDSUD.

Il est précisé que l'Offre et le projet de note d'information restent, à la date à laquelle le Directoire a établi son rapport, soumis à l'appréciation de l'AMF.

Les éléments d'appréciation de la parité d'échange présentés dans le projet de note d'information ont été préparés par la Banque Hottinguer, agissant en tant qu'établissement présentateur de l'Offre pour le compte de la Société, selon les principales méthodes et références usuelles en matière d'évaluation, et à partir d'informations publiques et confidentielles relatives à la Société et ses filiales, leur secteur d'activité et leurs comparables. Ces informations n'ont fait l'objet d'aucune vérification indépendante de la part de la Banque Hottinguer.

Figure ci-dessous la synthèse des éléments d'appréciation de la parité d'échange :

Critères		Valeur IDSUD	Prime / (décote) offerte
Valeur de marché (cours de bourse pré-offre)	Dernier cours au 20 mai 2021	91,60 €	95,0 %
	Moyenne pondérée 1 mois	91,03 €	96,2 %
	Moyenne pondérée 3 mois	89,96 €	98,5 %
	Moyenne pondérée 6 mois	84,99 €	110,1 %
	Moyenne pondérée 12 mois	74,23 €	140,6 %
	Plus haut 12 mois	92,40 €	93,3 %
	Plus bas 12 mois	55,40 €	222,4 %
Actif net réévalué	DCF cas bas	176,77 €	1,0 %
	DCF cas central	177,33 €	0,7 %
	DCF cas haut	177,95 €	0,4 %

Cette opération constitue une opportunité de liquidité offerte aux actionnaires sur une base égalitaire leur permettant de céder tout ou partie de leurs actions à un prix représentant une prime de 95,0 % par rapport au cours de clôture au 20 mai 2021, dernier jour de négociation précédant la suspension du cours de la Société en prévision de l'annonce de l'Offre, si ceux-ci ne souhaitent pas accompagner la Société dans le développement de l'activité Energie. Les actionnaires apportant à l'Offre détiendront des titres FDJ dont la liquidité est beaucoup plus importante que celle de la Société (rotation 1 mois sur capital du titre FDJ environ 5 fois plus élevée que celle de la Société).

Cette offre ne remet pas en cause la capacité de la Société à financer sa croissance organique.

Madame Marie-Thérèse Luciani et Monsieur Jérémie Luciani (ensemble, la « Famille Luciani ») qui détiennent, en indivision, 356 048 actions de la Société représentant 39,64 % du capital et 55,93 % des droits de vote théoriques de la Société, ont pris l'engagement de ne pas apporter ces actions à l'Offre.

Madame Marie-Thérèse Luciani a fait part de son intention de ne pas apporter à l'Offre l'action de la Société qu'elle détient en pleine propriété.

Monsieur Jérémie Luciani a fait part de son intention d'apporter à l'Offre les 31 472 actions de la Société qu'il détient en pleine propriété, représentant 3,50%

du capital et 3,90 % des droits de vote théoriques de la Société, dans une logique de diversification de son patrimoine.

Ainsi qu'il est indiqué dans le projet de note d'information déposé par la Société auprès de l'AMF le 1<sup>er</sup> juin 2021, les incidences de l'Offre seraient les suivantes :

Incidence sur la répartition du capital et des droits de vote :

Au 31 décembre 2020, le capital de la Société était divisé en 898 128 actions ordinaires et de 1 273 107 droits de vote théoriques. La répartition du capital et des droits de vote théoriques au 25 septembre 2020, figure ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote théoriques <sup>1</sup>	% droits de vote théoriques
Indivision Luciani	356 048	39,64 %	712 096	55,93 %
Jérémie Luciani	31 472	3,50 %	49 614	3,90 %
Marie-Thérèse Luciani	1	0,00 %	1	0,00%
Franklin Finance	168 000	18,71 %	168 000	13,20 %
FCP Echiquier Patrimoine	60 810	6,77 %	60 810	4,78 %
Public	276 221	30,76%	277 010	21,76 %
Actions auto-détenues	5 576	0,62 %	5 576	0,44 %
Total	898 128	100,00 %	1 273 107	100,00 %

L'actionariat évoluerait comme suit, après annulation des actions IDSUD apportées à l'Offre et des actions auto détenues, dans les hypothèses d'un taux de réponse à l'Offre de 50 % et de 100 % des actionnaires n'ayant pas fait part de leur intention d'apporter ou de ne pas apporter leurs actions à l'Offre :

<sup>1</sup> Les droits de vote théoriques sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote (actions auto-détenues et autocontrôlées). Il est rappelé que, conformément à l'article 8 des statuts de la Société, un droit de vote double

est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription continue au nominatif depuis une période au moins égale à cinq ans au nom d'un même actionnaire.

## RAPPORT DU DIRECTOIRE

**Répartition du capital et des droits de vote théoriques d'IDSUD après l'Offre, dans l'hypothèse d'un taux de réponse de 50 % des actionnaires n'ayant pas fait part de leur intention d'apporter ou de ne pas apporter leurs actions à l'Offre et après annulation des actions apportées à l'Offre et de l'annulation des 5 576 actions auto-détenues :**

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote théoriques <sup>2</sup>	% droits de vote théoriques
Indivision Luciani	356 048	58,51 %	712 096	73,79 %
Jérémie Luciani	-	-	-	-
Marie-Thérèse Luciani	1	0,00 %	1	0,00 %
Franklin Finance	84 000	13,80 %	84 000	8,70 %
FCP Echiquier Patrimoine	30 405	5,00 %	30 405	3,15 %
Public	138 111	22,69 %	138 505	14,35 %
Actions auto-détenues	-	-	-	-
Total	608 565	100,00%	965 007	100,00 %

**Répartition du capital et des droits de vote théoriques d'IDSUD après l'Offre, dans l'hypothèse d'un rachat effectif de 100 % des actionnaires n'ayant pas fait part de leur intention d'apporter ou de ne pas apporter leurs actions à l'Offre et après annulation des actions apportées à l'Offre et de l'annulation des 5 576 actions auto-détenues :**

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote théoriques <sup>3</sup>	% droits de vote théoriques
Indivision Luciani	356 048	99,9997 %	712 096	99,9999 %
Marie-Thérèse Luciani	1	0,0003 %	1	0,0001 %
Jérémie Luciani	-	-	-	-
Franklin Finance	-	-	-	-
FCP Echiquier Patrimoine	-	-	-	-
Public	-	-	-	-
Actions auto-détenues	-	-	-	-
Total	356 049	100,00 %	712 097	100,00 %

### Incidence sur les comptes d'IDSUD

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et les résultats de la Société, tels que figurant dans le tableau ci-après, ont été effectués à partir des comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, après avoir retenu les hypothèses suivantes :

- rachat de l'intégralité des 536 503 actions visés par l'Offre ;
- annulation des actions ainsi rachetées ainsi que des actions auto-détenues ;
- nombre d'actions composant le capital de la Société égal à 356 049 à la suite des opérations de réduction de capital ;
- les frais liés à l'opération sont estimés à 2,6 M€ ; et

<sup>2</sup> Les droits de vote théoriques sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote (actions auto-détenues et autocontrôlées). Il est rappelé que, conformément à l'article 8 des statuts de la Société, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription continue au nominatif depuis une période au moins égale à cinq ans au nom d'un même actionnaire.

<sup>3</sup> Les droits de vote théoriques sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote (actions auto-détenues et autocontrôlées). Il est rappelé que, conformément à l'article 8 des statuts de la Société, un droit de vote double est attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription continue au nominatif depuis une période au moins égale à cinq ans au nom d'un même actionnaire.

- le taux d'imposition théorique appliqué aux frais engendrés lors de l'opération s'estime à 26,5 % sur la base des résultats publiés au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020		
	Avant rachat et annulation	Après rachat et annulation de 100 % des actions visées par l'Offre
Nombre d'actions (hors auto-détention et sur une base diluée)	892 552	356 049
Capitaux propres (M€)	15,2	9,8
Résultat net (M€)	(0,6)	0,1
Capitaux propres par action (€)	17,0	27,7
Résultat net par action (€)	(0,6)	0,4
Endettement financier net (M€)	(4,8)	(2,2)

### Incidence sur la capitalisation boursière

Au regard du cours de clôture de l'action IDSUD au 20 mai 2021 de 91,60 €, la capitalisation boursière s'élevait à 82,3 M€, le capital d'IDSUD étant représenté par 898 128 actions.

À l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions susceptibles d'être apportées à l'Offre et les actions auto-détenues seraient annulées, le nombre d'actions d'IDSUD serait de 356 049 et la capitalisation boursière d'IDSUD s'élèverait, au regard du cours de clôture au 20 mai 2021, à 32,6 M€.

L'Offre est soumise à la condition (i) d'approbation par l'Assemblée Générale de la résolution relative à une réduction de capital par voie d'offre publique de rachat en vue de leur annulation et (ii) à la décision de conformité de l'AMF sur le projet d'Offre.

Il est précisé à cet égard que l'autorisation demandée à l'Assemblée Générale est soumise à l'obtention, par la Famille Luciani, d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, devenue irrévocable, compte tenu du franchissement du seuil de 50 % du capital de la Société qui résulterait de la réduction du capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du projet d'Offre.

Dans ce cadre, il vous est proposé, dans une 7<sup>ème</sup> résolution, de :

connaissance prise :

- des termes du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes ; et
- du projet d'offre publique de rachat visant les actions de la Société (l'"OPRA") déposé le 1<sup>er</sup> juin 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'"AMF"), y compris du rapport établi par le cabinet A2EF, en sa qualité d'expert indépendant ;

et conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce, **sous condition suspensive** de l'obtention par la famille Luciani auprès de l'AMF d'une décision de dérogation, devenue irrévocable, la dispensant de l'obligation de déposer une offre publique d'achat en conséquence de l'augmentation de sa participation en capital dans la Société qui résulterait de la réduction de capital par annulation des actions rachetées dans le cadre de l'OPRA (la "**Condition Suspensive**") :

- 1. autoriser** le Directoire à réduire le capital de la Société, en faisant racheter par la Société un nombre maximum de cinq cent quarante mille (540 000) de ses propres actions en vue de leur annulation entraînant une réduction de capital social d'un montant nominal maximum de 6 012 506 euros, représentant 60,13 % du capital de la Société au regard d'un nombre total d'actions de 898 128 au 20 mai 2021 ;
- 2. autoriser** à cet effet le Directoire à formuler auprès de tous les actionnaires de la Société une offre de rachat par la Société d'un nombre maximum de cinq cent quarante mille (540 000) de ses propres actions, dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions faite conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment aux dispositions du règlement général de l'AMF ;
- 3. décider** que l'offre aux actionnaires prendra la forme d'une offre de rachat d'actions de la Société par voie d'échange contre des actions Française des Jeux, société anonyme dont le siège social est situé 3-7 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt et dont le numéro d'immatriculation est le 315 065 292 RCS Nanterre, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0013451333 (la "**Française des Jeux**"), détenues en portefeuille par la Société, selon

une parité d'échange de 4 actions Française des Jeux contre 1 action IDSUD ;

**4. décider** que les actions rachetées en vertu de la présente résolution seront annulées, avec tous les droits qui leur sont attachés, y compris le droit au bénéfice de l'exercice en cours, au jour du rachat ;

**5. prendre acte** que, conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, les créanciers de la Société dont les créances sont antérieures à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de la présente assemblée générale pourront former opposition à la décision dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette date ;

**6. déléguer** tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, en vue de réaliser les opérations susvisées et notamment pour :

- constater la réalisation de la Condition Suspensive ;
- mettre en œuvre l'offre publique de rachat d'actions selon les modalités décrites ci-dessus ;
- au vu des résultats de l'offre publique de rachat,
  - (i) arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
  - (ii) arrêter le nombre d'actions à annuler dans les limites fixées ci-dessus, et
  - (iii) constater la réalisation définitive de la réduction de capital correspondante ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions et la valeur nominale des actions annulées sur les postes "primes d'émission, de fusion et d'apport", "réserves ordinaires" ou "report à nouveau", et de manière générale, sur tout poste de primes ou réserves dont la Société a la libre disposition ;
- en cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- procéder à toutes formalités corrélatives aux opérations d'offre publique, de rachat et de réduction de capital ; et

- plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités utiles à la réalisation de l'autorisation conférée par la présente résolution.

**7. prendre acte** que cette autorisation est indépendante de l'autorisation conférée dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce par la quatrième résolution de la présente assemblée générale ("*Autorisation à donner au Directoire pour permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions*") ; et

**8. fixer** à 12 mois à compter de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente résolution.

### 7. Pouvoirs pour les formalités

#### 8<sup>ème</sup> résolution (à titre ordinaire)

La 8<sup>ème</sup> résolution qui vous est soumise est une résolution usuelle qui concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales liées à la tenue de l'Assemblée Générale.

\*\*\*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien témoigner au Directoire en approuvant l'ensemble des résolutions soumises au vote de votre Assemblée Générale et auxquelles le Directoire est favorable.

## LE DIRECTOIRE

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Conformément à l'article 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance vous présente le rapport établi sur le gouvernement d'entreprise et sur les observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

### A - ORGANISATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### 1) Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de votre société est composé de quatre membres, une femme et trois hommes. La durée du mandat des membres du conseil est de 6 ans.

Prénom, Nom, titre ou fonction	Année de première nomination	Echéance de mandat
Marie-Thérèse LUCIANI Présidente du conseil	1998	2024
Bernard DIGOIT Membre du conseil	2017	2023
Laurent DUPUCH Membre du conseil	2019	2025
Philippe KLEIN Membre du conseil	2012	2024

#### 2) Liste des mandats

Au 26 mars 2021, la liste des membres du conseil de surveillance de votre société ainsi que les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés est la suivante :

Prénom, Nom	Mandats
Marie-Thérèse LUCIANI	❖ Présidente du conseil d'IDSUD
Bernard DIGOIT	❖ Membre du conseil d'IDSUD
Laurent DUPUCH	❖ Membre du conseil d'IDSUD ❖ Président du Directoire d'Ukrsibbank, filiale de BNP Paribas en Ukraine ❖ Membre du conseil d'administration du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France
Philippe KLEIN	❖ Membre du conseil d'IDSUD ❖ Gérant de la SARL Codexpro, de droit marocain

#### 3) Rémunération du Conseil de Surveillance

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil versé en 2020 au titre de l'année 2019 est fixé à 80 000 €, conformément à la décision de l'assemblée générale du 28 juin 2017.

Le mode d'attribution des jetons de présence est fonction de l'assiduité et de l'implication de chacun.

Pour l'année 2020, la répartition des jetons de présence est la suivante :

- Madame Marie-Thérèse LUCIANI :	40 400 €
- Monsieur Laurent DUPUCH :	10 800 €
- Monsieur Bernard DIGOIT :	14 400 €
- Monsieur Philippe KLEIN :	14 400 €

Pour l'année 2020, le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois, le taux de participation est de 100 %, avec 3 administrateurs en visio-conférence.

### B - ORGANISATION DU DIRECTOIRE

#### 1) Composition

Le Directoire est composé de trois membres. Les membres du Directoire sont nommés pour six ans, soit jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023 :

Prénom, Nom, titre ou fonction	Année de première nomination	Echéance de mandat
Jérémie LUCIANI Président du directoire	2003	2024
Christine NIVIERE Membre du directoire	2012	2024
Stéphane PIERI Membre du directoire	2016	2024

**2) Liste des mandats**

Prénom, Nom	Mandats
Jérémie LUCIANI	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Président du Directoire d'IDSUD</li> <li>❖ Directeur administratif et financier d'IDSUD</li> <li>❖ Président de la SAS IDSUD Voyages</li> <li>❖ Gérant de la SARL IDEXIUM</li> <li>❖ Président de la SASU IDSUD Energies</li> <li>❖ Directeur Général de IDSUD Energy Asia Pacific LTD</li> <li>❖ Directeur Général de IDSUD Energy Singapore PTE.LTD</li> </ul>
Christine NIVIERE	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Membre du Directoire d'IDSUD</li> <li>❖ Directrice Commerciale d'IDSUD</li> <li>❖ Directrice Générale de la SAS IDSUD Voyages</li> </ul>
Stéphane PIERI	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Membre du Directoire d'IDSUD</li> <li>❖ Directeur Général de la SASU IDSUD Energies</li> <li>❖ Directeur Général de IDSUD Energy Asia Pacific LTD</li> <li>❖ Directeur Général de IDSUD Energy Singapore PTE.LTD</li> <li>❖ Gérant de la SARL IDSUD Energies Afrique</li> <li>❖ Président de la SAS KEHUA France</li> <li>❖ Directeur Général de IDSUD Energy Middle East</li> <li>❖ Gérant de SPV</li> <li>❖ Président de la SAS SBP 1804</li> </ul>

**3) Rémunération et avantages en nature**

Au titre des fonctions de membre du Directoire, aucune rémunération n'est versée.

En revanche, pendant la durée de leur fonction de membre du Directoire, Madame Christine NIVIERE et Monsieur Jérémie LUCIANI restent salariés de la société, leur contrat de travail existant préalablement à leur nomination.

Nous vous informons que les montants bruts versés par la société pour l'année 2020 s'élèvent à 115 K€ pour Monsieur Jérémie LUCIANI, Président du Directoire et à 87 K€ pour Madame Christine NIVIERE (y compris avantages en nature). Monsieur Stéphane PIERI n'a perçu aucune rémunération.

Monsieur Jérémie LUCIANI a perçu en qualité de Président de la SASU IDSUD Energies la somme de 275 K€ pour l'année 2020, Monsieur Stéphane PIERI, en qualité de Directeur général d'IDSUD Energies la somme de 354 K€.

**4) Engagements financiers en matière de retraite**

Le Directoire bénéficie d'un contrat de retraite par capitalisation à prestations définies.

**5) Représentant permanent** néant

**C – CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % D'UNE SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT LA PREMIERE POSSEDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL, A L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES :**  
néant

**D - DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L.225-129-1 ET L.225-129-2, ET UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE :**  
néant

### E – DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE

L'assemblée générale du 22 juillet 2020 a donné une délégation de pouvoirs au Directoire pour intervenir sur le titre dans le cadre de l'animation du marché et de rachat d'actions propres pour annulation.

Bilan des opérations réalisées sur ses propres titres		
au cours de l'année 2020	Achats	Ventes
Nombre de titres	14 170	14 962
Cours moyen de la transaction	65,74 €	65,87 €
Montant	932 K€	986 K€

Le Conseil de Surveillance vous propose de renouveler cette autorisation lors des votes des résolutions.

### F – OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Annuelle Mixte, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, et de soumettre à votre approbation les comptes du dit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a fait le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et, que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

### LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

## PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Communiqué émis en vue de la proposition de mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions propres soumis à l'assemblée générale annuelle mixte du 30 juin 2021

### Synthèse des principales caractéristiques de l'opération : programme de rachat d'actions

**Emetteur** : IDSUD cotée en continu sur Euronext Growth

mnémonique : ALIDS  
code ISIN : FR0000062184  
Société éligible au PEA-PME

#### Programme de rachat :

. titres concernés : actions ordinaires  
. % de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée générale : 10 % du capital. Compte-tenu de l'auto détention, la société ne peut racheter plus de 9,36 % du capital social.  
. prix d'achat unitaire maximum : 130 €  
. montant maximum : 10 923 K€

#### Objectifs par ordre de priorité :

. animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité ;  
. conservation d'actions et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;  
. attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;  
. annulation des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir.

**Durée du programme** : 18 mois, soit le 30 décembre 2022

IDSUD est un prestataire de service de proximité avec comme activité principale le change de devises et de métaux précieux. Elle est également une holding diversifiée gérant des prises de participations dans des sociétés. La société est cotée en continu sur le marché Euronext Growth.

### 1 – répartition par objectifs

Au 31 décembre 2020, la société détient 5 789 actions, soit 0,64 % du capital social, représentant au cours d'achat un montant de 279 K€.

Ces actions sont réparties de la façon suivante :

- 2 325 actions (0,26 % du capital social) dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont ;

- 3 464 actions (0,39 % du capital social) au rachat d'actions propres pour annulation ultérieure.

### 2 - objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du présent programme de rachat d'actions, la société est autorisée à procéder à des achats en bourse de ses propres actions en vue, par ordre de priorité :

. d'assurer l'animation du marché de l'action IDSUD dans le cadre d'un contrat de liquidité ;  
. de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

. de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;  
. de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ;  
. de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

### 3 - modalités

#### a) part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds consacrés à l'opération

L'autorisation soumise au vote de l'assemblée du 30 juin 2021 (4<sup>ème</sup> résolution) permettrait à la société de procéder au rachat de 10 % de ses propres actions. Le nombre total d'actions s'élevant à 898 128 actions, le programme porterait sur un maximum de 89 813 actions. Sur la base du prix maximal autorisé, 130 €, la réalisation intégrale du programme représenterait un investissement théorique de 11,7 M€.

Compte tenu de l'auto détention, la société ne peut racheter à ce jour plus de 84 024 actions soit 9,36 % du capital social, représentant un montant maximum de 10 923 K€. La société s'engage à rester en permanence en dessous du seuil légal de détention de 10 % du capital social.

Les titres pourront être rachetés en tout ou partie par tous moyens sur le marché ou hors marché, y compris par les transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés.

#### b) fourchette d'intervention

Prix maximum de rachat : 130 €.

#### c) durée

L'autorisation donnée sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue en l'an 2022. Toutefois, elle ne peut pas excéder dix-huit mois soit jusqu'au 31 décembre 2022.

## RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

### Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

Aux actionnaires de la SA IDSUD,

#### 1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDSUD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance du 26 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2 – Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit :*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance :*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### 3 – Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les titres de participation, dont le montant net figurant dans les comptes au 31 décembre 2020 s'établit à 8 603 K€, sont évalués selon les modalités décrites dans la partie « règles et méthodes comptables » de l'annexe, au niveau du paragraphe relatif au Portefeuille Titres.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes retenues, ainsi que le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations effectuées par la direction.

Nous rappelons que, lorsque ces estimations se basent sur des prévisions, présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions utilisées et que, par conséquent, nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### 4 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires :**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce

#### **Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise :**

Nous attestons de l'existence, dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

### 5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion, le Conseil de Surveillance d'IDSUD a estimé que ces documents ne donnaient lieu à aucune observation particulière.

### 6 - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 23 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDECOMPTA  
Stéphane BLANCARD

B2A  
Marc-Olivier BERTOT

### RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

#### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société IDSUD,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

##### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-86 du code de commerce.

#### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### **Convention afférente à la mise en place d'un contrat de retraite complémentaire par capitalisation**

###### **Membres concernés :**

Monsieur Jérémie Luciani, Président du Directoire, et

Madame Christine Nivière, Membre du Directoire.

###### **Nature et objet :**

Cette convention, autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 21 Juin 2004, porte sur la conclusion d'un contrat de retraite par capitalisation à prestations définies au profit des cadres dirigeants.

Un versement de 28 000 € a été effectué au titre de 2020.

Fait à Marseille, le 23 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDECOMPTA  
Stéphane BLANCARD

B2A  
Marc-Olivier BERTOT

## RESOLUTIONS

### Résolutions relevant des assemblées générales ordinaires

**Première résolution** *Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice social 2020, approuve les termes desdits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 2020 traduisant ces opérations qui font apparaître un résultat net après impôts déficitaire de - 558 726,75 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société pour ledit exercice.

**Deuxième résolution** *Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,

constatant que le montant à affecter au 31 décembre 2020 s'élève à + 3 958 935,64 euros soit :

• Report à nouveau	+ 4 517 662,39
• Résultat de l'exercice 2020	-558 726,75
	-----,--
total du montant à affecter	+ 3 958 935,64
décide de l'affecter comme suit :	
• au report à nouveau	+ 3 958 935,64
	-----,--
ensemble	+ 3 958 935,64

L'Assemblée Générale prend acte du rappel, effectué à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	2017	2018	2019
Nombres d'actions	898 128	898 128	898 128
Dividendes par action (€) (*)	0,20	0,20	-
Revenu global (€)	0,20	0,20	-

(\*) éligible à l'abattement fiscal de 40 %, le cas échéant

**Troisième résolution** *Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, approuve les opérations et les conventions conclues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Quatrième résolution** *Autorisation à donner au Directoire pour permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire,

autorise le Directoire dans les conditions prévues aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce, à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société, dans une proportion maximale de 10 % du capital, représentant un investissement théorique maximum de 11,7 M€, en vue, par ordre de priorité :

## RESOLUTIONS

- d'assurer l'animation du marché de l'action IDSUD dans le cadre d'un contrat de liquidité
- de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de procéder à l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- de procéder à l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres rachetés, après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

décide de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à 130 €.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

### **Cinquième résolution** *Ratification du transfert de siège social*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, ratifie, conformément à l'article L. 225-65 du Code de commerce, le transfert du siège social de la Société de Paris (75008), 36 rue de Penthièvre à Marseille (13001), 3 place Général de Gaulle, tel que décidé par le Conseil de Surveillance dans sa session du 23 Octobre 2020.

### **Résolutions relevant des assemblées générales extraordinaires**

#### **Sixième résolution** *Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions détenues par la Société au titre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital existant au jour de l'annulation par périodes de vingt-quatre mois.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour :

- procéder à la réduction de capital par annulation des actions ;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
- en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- et plus généralement, accomplir toutes formalités et faire le nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

## RESOLUTIONS

**Septième résolution** *Réduction de capital d'un montant nominal maximum de 6 012 506 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, et autorisation donnée, sous condition suspensive, au Directoire à l'effet de formuler une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital puis d'en arrêter le montant définitif.*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise :

- des termes du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes ; et
- du projet d'offre publique de rachat visant les actions de la Société ("OPRA") déposé le 1<sup>er</sup> juin 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF"), y compris du rapport établi par le cabinet A2EF, en sa qualité d'expert indépendant;

et conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce,

**sous condition suspensive de** l'obtention par la famille Luciani auprès de l'AMF d'une décision de dérogation, devenue irrévocable, la dispensant de l'obligation de déposer une offre publique d'achat en conséquence de l'augmentation de sa participation en capital dans la Société qui résulterait de la réduction de capital par annulation des actions rachetées dans le cadre de l'OPRA (la "**Condition Suspensive**") :

**1 autorise** le Directoire à réduire le capital de la Société, en faisant racheter par la Société un nombre maximum de cinq cent quarante mille (540 000) de ses propres actions en vue de leur annulation entraînant une réduction de capital social d'un montant nominal maximum de 6 012 506 euros, représentant 60,13 % du capital de la Société au regard d'un nombre total d'actions de 898 128 au 20 mai 2021 ;

**2 autorise** à cet effet le Directoire à formuler auprès de tous les actionnaires de la Société une offre de rachat par la Société d'un nombre maximum de cinq cent quarante mille (540 000) de ses propres actions, dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions faite conformément aux

dispositions légales et réglementaires, et notamment aux dispositions du règlement général de l'AMF ;

**3 décider** que l'offre aux actionnaires prendra la forme d'une offre de rachat d'actions de la Société par voie d'échange contre des actions Française des Jeux, société anonyme dont le siège social est situé 3-7 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt et dont le numéro d'immatriculation est le 315 065 292 RCS Nanterre, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0013451333 (la "**Française des Jeux**"), détenues en portefeuille par la Société, selon une parité d'échange de 4 actions Française des Jeux contre 1 action IDSUD ;

**4 décider** que les actions rachetées en vertu de la présente résolution seront annulées, avec tous les droits qui leur sont attachés, y compris le droit au bénéfice de l'exercice en cours, au jour du rachat ;

**5 prend acte** que, conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, les créanciers de la Société dont les créances sont antérieures à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de la présente assemblée générale pourront former opposition à la décision dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette date ;

**6 délègue** tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, en vue de réaliser les opérations susvisées et notamment pour :

- constater la réalisation de la Condition Suspensive ;
- mettre en œuvre l'offre publique de rachat d'actions selon les modalités décrites ci-dessus ;
- au vu des résultats de l'offre publique de rachat,
  - (i) arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
  - (ii) arrêter le nombre d'actions à annuler dans les limites fixées ci-dessus, et
  - (iii) constater la réalisation définitive de la réduction de capital correspondante ;

## RESOLUTIONS

- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions et la valeur nominale des actions annulées sur les postes "primes d'émission, de fusion et d'apport", "réserves ordinaires" ou "report à nouveau", et de manière générale, sur tout poste de primes ou réserves dont la Société a la libre disposition ;
- en cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ;
- procéder à toutes formalités corrélatives aux opérations d'offre publique, de rachat et de réduction de capital ; et
- plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités utiles à la réalisation de l'autorisation conférée par la présente résolution.

**7 prend acte** que cette autorisation est indépendante de l'autorisation conférée dans le cadre des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce par la quatrième résolution de la présente assemblée générale ("*Autorisation à donner au Directoire pour permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions*"); et

**8 fixe** à 12 mois à compter de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente résolution.

### **Huitième résolution** *Pouvoirs en vue des formalités*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et autres.

## COMPTES SOCIAUX 2020

I - Bilans comparés au 31 décembre	p 33
II - Comptes de Résultat comparés au 31 décembre	p 34
III - Règles et Méthodes comptables, Faits significatifs de l'exercice, Evènements postérieurs à la clôture	p 35
IV - Notes annexes aux comptes sociaux :	p 39
4.1    Projet d'affectation du résultat	p 39
4.2    Mouvements de l'actif immobilisé	p 39
4.3    Portefeuilles titres	p 41
4.4    Capitaux propres, réserves	p 43
4.5    Provisions	p 44
4.6    Engagements de crédit-bail	p 44
4.7    Echéanciers	p 45
4.8    Charges à payer et produits à recevoir	p 46
4.9    Charges et produits constatés d'avance	p 46
4.10   Produits des activités courantes	p 46
4.11   Ventilation de l'impôt	p 46
4.12   Tableau des Flux de Trésorerie	p 47
4.13   Engagements financiers	p 48
4.14   Honoraires des commissaires aux comptes	p 49
4.15   Personnel et organes sociaux	p 50
4.16   Variation des impôts différés ou latents	p 50
4.17   Tableau des filiales et participations	p 51

## COMPTES SOCIAUX 2020

### I BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

ACTIF		2020			2019
		notes	valeurs brutes	amort & prov	valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	4.2.1	222	37	185	186
Immobilisations corporelles	4.2.2	4 750	3 361	1 389	1 550
Immobilisations financières	4.2.3/4.3	11 637	2 149	9 488	10 397
<b>Sous total Actif Immobilisé</b>		<b>16 609</b>	<b>5 547</b>	<b>11 062</b>	<b>12 133</b>
Clients	4.7.1	330		330	258
Autres créances	4.7.1	8 557	2 361	6 196	6 557
Valeurs mobilières de placement	4.3	1 641	0	1 641	196
Banques		150		150	123
Caisses		578		578	676
Charges constatées d'avances	4.7.1/4.9	22		22	60
<b>Sous total Actif Circulant</b>		<b>11 278</b>	<b>2 361</b>	<b>8 917</b>	<b>7 870</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 887</b>	<b>7 908</b>	<b>19 979</b>	<b>20 003</b>
PASSIF		2020			2019
Capital	4.4			10 000	10 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport	4.4			119	119
Réserves	4.4			1 000	1 000
Report à nouveau	4.4			4 518	3 816
Résultat de l'exercice	4.1/4.4			- 559	702
Provisions réglementées	4.4/4.5			109	109
<b>Sous total Capitaux propres</b>				<b>15 187</b>	<b>15 746</b>
Provisions pour risques et charges	4.5			9	8
Emprunts auprès des établissements de crédit	4.7.1			2 715	1 524
Dettes envers les établissements de crédit	4.7.1			379	579
Dettes financières diverses	4.7.1			873	1 059
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.7.1			355	506
Autres passifs	4.7.1			345	474
- personnel et organismes sociaux				249	275
- État				96	199
Dettes sur immobilisations				0	5
Autres dettes	4.7.1			116	102
Comptes de régularisation	4.7.1			0	0
<b>Sous total Hors Capitaux propres</b>				<b>4 792</b>	<b>4 257</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>				<b>19 979</b>	<b>20 003</b>

II COMPTES DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE

	notes	2020	2019
<b>+ Produits d'exploitation</b>	4.10	<b>838</b>	<b>1 252</b>
<b>Chiffres d'affaires</b>		680	1 166
<i>Change touristique</i>		162	605
<i>Métaux précieux</i>		194	234
<i>Autres produits</i>		324	327
Reprises de provisions d'exploitation & Transfert de charges		58	12
Autres produits divers d'exploitation		100	74
<b>- Charges d'exploitation</b>		<b>-2 976</b>	<b>-3 491</b>
Autres achats et charges externes		-1 323	-1 502
Impôts, taxes, et versements assimilés		-270	-299
Charges du personnel		-1 070	-1 367
<i>salaires et traitements</i>		-680	-881
<i>charges sociales</i>		-390	-486
Dotations aux amortissements		-231	-241
Dotations aux provisions	4.5	-1	0
Autres charges		-81	-82
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-2 138</b>	<b>-2 239</b>
<b>+ Produits financiers</b>	4.10	<b>2 563</b>	<b>3 363</b>
Produits de l'activité de portefeuille et des participations		2 261	3 208
Intérêts sur portefeuille titres		79	78
Produits de cessions de titres et de valeurs mobilières		216	40
Autres produits financiers		0	0
Reprise de provisions	4.5	7	37
<i>dont activités de portefeuilles et titres de participation</i>		0	12
<i>dont titres de placement</i>		7	25
<i>dont activités change et métaux précieux</i>		0	0
<b>- Charges financières</b>		<b>-976</b>	<b>-82</b>
Intérêts et charges assimilées		-46	-52
Charges de cessions de titres et de valeurs mobilières		-169	-19
Autres charges financières		0	-1
Dotations aux amortissements et provisions	4.5	-761	-10
<i>dont activités de portefeuilles et titres de participation</i>		-760	-7
<i>dont titres de placement</i>		0	0
<i>dont activités change et métaux précieux</i>		0	0
<i>dont risques financiers divers</i>		-1	-3
<b>Résultat financier</b>		<b>1 587</b>	<b>3 281</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>-551</b>	<b>1 042</b>
<b>+ Produits exceptionnels</b>		7	1 967
<b>- Charges exceptionnelles</b>		-15	-1 979
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>-8</b>	<b>-12</b>
<b>- Impôt sur les bénéfices</b>	4.11	0	-328
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-559</b>	<b>702</b>

III REGLES ET METHODES COMPTABLES – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE -  
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

**FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Le décret n° 2020-810 du 29 juin 2020 fixe la liste des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, etc. qui sont particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie de la Covid-19 au regard de la réduction de leur activité en raison notamment de leur dépendance à l'accueil du public et dont les employeurs bénéficient à ce titre d'un taux majoré d'allocation d'activité partielle.

Les bureaux de change (changeurs manuels) sont dans cette liste.

**Conséquences de l'événement Covid-19 :**

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conformément aux dispositions du PCG (article 832-2) sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur certains domaines d'activité, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

**Informations par activité :**

**ACTIVITES HOLDING / CHANGE :**

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, a contraint la Direction de la société à réagir en prenant des mesures adéquates pour minimiser l'impact financier de cette crise, notamment en :

- + fermant les locaux pendant les deux phases de confinement ;
- + plaçant son personnel en chômage partiel ;
- + mettant en place des aides de l'état (prêts) ;
- + demandant le report des échéances de cotisations sociales.

L'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur :

- le dividende de la Française des Jeux qui a diminué de 30 % par rapport à 2019 ;
- les titres de la filiale IDSUD Voyages, dépréciés en totalité pour un montant de 760 K€ ;
- le chiffre d'affaires réalisé par le département du change et métaux précieux qui a diminué de 58 %.

En contrepartie, la société a bénéficié du fond de solidarité à partir de septembre 2020 pour 27 K€.

Par ailleurs, la société a bénéficié de l'aide au paiement pour 38 K€ et du report d'échéances pour les cotisations sociales. Le montant restant dû au 31 décembre est de 23 K€.

La société a souscrit :

- un Prêt Garanti d'Etat (PGE), d'un montant de 240 K€, auprès de la BNP Paribas, d'une durée initiale de 12 mois, à un taux fixe de 1 %, l'échéance est reportée à mars 2026 ;
- un prêt atout, d'un montant de 240 K€, auprès de la BPI France, d'une durée de 5 ans, à échéance avril 2025 à un taux fixe de 2 % ;
- un prêt de 500 K€, de la SMC, durée 3 ans, échéance mai 2023, à un taux fixe de 0,75 % ;
- un prêt atout de 500 K€, de la BPI France, durée de 5 ans, échéance au juin 2025, à un taux fixe de 2,50 %.

A ce jour, le personnel du département change et métaux précieux est toujours en activité partielle.

Le personnel administratif est en télétravail depuis Mars 2020 avec deux jours de présence.

**ACTIVITES VOYAGES :**

La société IDSUD Voyages a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de 79 %, marquée par la crise de la Covid-19.

Les aides du fond de solidarité se sont élevées à 43 K€.

La société a bénéficié du report d'échéances pour les cotisations sociales et de l'aide au paiement pour 41 K€.

La société a souscrit :

- un Prêt Garanti d'Etat (PGE), d'un montant de 330 K€, auprès du CIC, d'une durée initiale de 12 mois, à un taux fixe de 1 %, l'échéance est reportée au 15 avril 2026 ;
- un prêt tourisme, d'un montant de 338 K€, auprès de la BPI France, d'une durée de 6 ans, échéance 30 avril 2026 à un taux fixe de 2 %.

La pandémie actuelle n'a pas permis un redémarrage à 100 % de nos équipes, maintenues pour partie en activité

partielle dans la mesure où la visibilité d'une reprise est encore lointaine.

### ACTIVITES ENERGIES RENOUVELABLES :

La société IDSUD Energies a été peu impactée par la pandémie de la Covid-19 : le chiffre d'affaires est de 8 541 K€ en 2020 contre 3 694 K€ en 2019 et le résultat bénéficiaire est de 250 K€ en 2020 contre 98 K€ en 2019.

Au 31 décembre 2020, la société ne bénéficie plus du report d'échéance des charges sociales.

La société a souscrit :

- un Prêt Garanti d'Etat (PGE), de 500 K€, de la BNP Paribas, durée initiale de 12 mois à un taux fixe de 1 %, l'échéance est reportée à avril 2026 ;
- un prêt ATOUOT PME de 680 K€, de la BPI France, prêt atout, durée de 5 ans à un taux fixe de 2,50 %, échéance à avril 2025 ;
- un Prêt Garanti d'Etat (PGE), de 360 K€, du Crédit Coopératif, durée initiale de 12 mois, à un taux fixe de 1,08 %, l'échéance est reportée à avril 2026.

### LA FRANÇAISE DES JEUX :

Le groupe FDJ a réagi très rapidement à la crise sanitaire, en déclenchant dès février 2020 son plan de continuité d'activité. La Française des Jeux enregistre seulement une baisse des mises de 7 % sur 2020 par rapport à 2019 pour un montant de 16 milliards d'euros, après un recul de 18 % au 1<sup>er</sup> semestre. Le chiffre d'affaires 2020 est en baisse de 6 % à 1,9 milliard d'euros.

Le résultat net ressort à 214 millions d'euros.

Le groupe n'a pas demandé à bénéficier des dispositifs publics de soutien financier ou d'activité partielle mis en place par l'Etat.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

• Les comptes de la société sont présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France, en particulier de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Ils ont été établis conformément aux principes de base suivants :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des modes d'évaluation d'un exercice sur l'autre (méthode des coûts historiques),
- indépendance des exercices.

- Une annexe complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat. Les comptes annuels sont présentés en milliers d'euros.

### Fiche d'Identité

IDSUD SA

Siège social : 3, place Général de Gaulle  
– 13001 Marseille

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 10 000 000 d'euros

La société IDSUD est une société anonyme à objet financier : ses activités principales sont le change de devises et de métaux précieux. Elle est également une holding diversifiée gérant des prises de participations dans des sociétés.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

#### 1) Valeurs Brutes

La valeur brute de ces éléments correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise (prix d'achat, majoré des frais accessoires de mise en service, à l'exclusion de tous frais d'acquisition ou frais financiers).

Les biens correspondants n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le fonds commercial correspond aux sommes déboursées par la société pour acquérir la maîtrise des guichets de son établissement principal ouverts au public (pour la moitié de leur superficie), soit 171 085 € (1 122 250 F) en 1979.

La durée d'utilisation du fonds commercial n'est pas limitée dans le temps. En l'absence d'indice de perte de valeur, ce fonds n'est pas déprécié.

#### 2) Amortissements

Les amortissements pour dépréciation ont été, sauf exception signalée, calculés selon le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale de ces immobilisations.

Les amortissements dérogatoires concernent essentiellement l'immeuble d'exploitation de la société à Marseille.

Les principales durées d'utilisation retenues, afin de rendre homogène l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles, sont les suivantes :

Logiciels informatiques	1 à 3 ans
Locaux d'exploitation	20 à 50 ans
Agencements des locaux (selon la nature des travaux)	5 à 20 ans
Véhicules	4 à 5 ans
Matériel de bureau & informatique (dégressif possible)	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans

### Enregistrement des opérations en devises, or et autres monnaies métalliques

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Comptabilisés en compte de trésorerie, les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés en compte de résultat.

La méthode de comptabilisation retenue s'appuie sur l'article 256-IV du CGI : le chiffre d'affaires afférent aux opérations sur les devises est constitué par le montant des profits et autres rémunérations. Cette méthode est appliquée de façon permanente par la société IDSUD.

Données en K€	2020	2019
Flux de ventes de devises	3 997	14 248
Flux d'achats de devises	3 721	13 564

Les avoirs (globalement 492 K€) libellés en devises étrangères (hors zone Euro), ainsi que les monnaies métalliques, ont été enregistrés pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours officiels du 31 décembre 2020. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change ont été portées au compte de résultat.

Les monnaies métalliques, propriété de l'établissement ont été enregistrées pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours officiels du 31 décembre 2020.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises ont été enregistrés en euros au cours du jour des opérations correspondantes.

### Créances et dettes

Elles sont reprises dans les comptes de la société pour leur valeur nominale. Leur échelonnement dans le temps est indiqué à la note n° 4.7.1.

Sur les comptes clients aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée ; une provision pour dépréciation au titre des avances en compte courant consenties dans le cadre de l'activité capital développement et des participations est comptabilisée pour un montant de 2 362 K€.

**Portefeuilles titres** : titres de placement, de participation, d'activité de portefeuille et d'actions propres

#### 1) Les titres de participation

Les titres de participation apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques).

A la clôture, si la valeur nette comptable d'un titre est inférieure à sa valeur actuelle, il est procédé à une dépréciation pour la différence. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage pour les titres non cotés. La valeur d'usage, qui traduit la valeur des avantages économiques futurs attendus, est déterminée selon les différentes méthodes (flux futurs attendus, méthode analogique, méthode patrimoniale ou mixte...), la sélection des méthodes tenant compte des caractéristiques de l'entité à évaluer. Le solde des dotations de provisions net des reprises a été constaté sur 2020 pour un montant de 760 K€, correspondant à la dépréciation des titres de la filiale IDSUD Voyages.

#### 2) Les titres de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont ceux où la société a investi une partie de ses actifs pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante. Ils sont constitués de titres cotés et non cotés, et apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques). La valeur estimative tient compte de l'évolution générale de l'entreprise et de ses perspectives d'avenir, ainsi que de l'évolution du cours de bourse. A la clôture, si la valeur nette comptable d'un titre est inférieure à sa valeur actuelle, il est procédé à une dépréciation pour la différence. Aucun mouvement de provision n'a été comptabilisé au titre de l'année 2020 pour les titres de l'activité de portefeuille.

Les intérêts courus de ces titres sont comptabilisés à la clôture de l'exercice.

### 3) Les valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont ceux que l'établissement achète ou vend sur le marché avec l'intention de réaliser une plus-value ou de rentabiliser son placement à brève échéance. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais exclus. Les éventuelles plus-values latentes à la clôture de l'exercice ne sont pas enregistrées ; les moins-values, différence entre le prix d'acquisition et la moyenne des 30 derniers cours de bourse, font l'objet d'une provision. Le solde des reprises de provisions net des dotations a été constaté au titre de 2020 pour un montant de 7 K€, sur les titres IDSUD.

Les intérêts courus des titres de placement à la clôture de l'exercice sont comptabilisés.

### 4) Les actions propres

Actions propres :	Valeur brute	Provisions
immobilisées	107 K€	-
en trésorerie	171 K€	-

### Disponibilités

Dans les disponibilités, figurent les caisses en devises et métaux précieux nécessaires à l'activité de change représentant un montant global de 492 K€ au 31 décembre 2020 contre 542 K€ au 31 décembre 2019.

Aucune provision de dépréciation sur caisses de change et métaux précieux a été comptabilisée au titre de 2020.

### Produits des activités courantes

Compte tenu de l'importance des activités à caractère financier de la société, il est retenu la notion de produits des activités courantes pour une meilleure information financière (§ note 4.10).

### Charges et produits exceptionnels

Les comptes de charges et produits exceptionnels enregistrent les traductions comptables des opérations et événements qui, tant par leur importance que par leur non-répétitivité, ne peuvent être considérés comme constituant le résultat courant de l'entreprise.

Le résultat exceptionnel de - 8 K€ correspond à des charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

### Avantages du Personnel

Les régimes à cotisations définies sont enregistrées dans le compte de résultat sur la ligne « charges du personnel – charges sociales ».

#### 1) Engagements financiers en matière de congés payés

Le coût probable des congés acquis par le personnel à la date du 31 décembre 2020, estimé globalement à 135 709 € (salaires et charges sur salaires), apparaît au passif du bilan à la ligne « autres passifs - personnels et organismes sociaux ».

#### 2) Engagements financiers en matière de retraites

Les indemnités de fin de carrière et le départ en retraite du personnel sont couverts par un contrat d'assurance depuis 2017.

En outre les cadres supérieurs bénéficient d'un contrat de retraite à prestations définies répondant aux conditions de l'article 39 du C.G.I., il a été versé à ce titre le montant de 28 000 €.

### Consolidation

En application des articles L 233-17 et R 233-16 du code de commerce (exemption se rapportant aux groupes de « petite taille »), la société IDSUD est exemptée d'établir et de publier des comptes consolidés.

### Intégration fiscale

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la société IDSUD a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le groupe fiscal est composé des sociétés suivantes : IDSUD SA (société mère), SAS IDSUD Voyages.

Chaque société est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, qui est payé par la société mère pour toutes les sociétés du groupe. Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées, les économies d'impôts liées aux déficits éventuels des sociétés intégrées sont conservées par la société mère.

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :**

Néant

**IV - Notes annexes**

**Note 4.1 : Projet d'affectation du résultat**

	Réserve légale	Réserve ordinaire	Report à nouveau	Mise en distribution	Total
Dotation	-	-	-559		<b>-559</b>
Prélèvement	-	-	0	-	<b>0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-559</b>	<b>0</b>	<b>-559</b>

**Note 4.2 : Mouvements de l'actif immobilisé**

**4.2.1 Immobilisations incorporelles**

Etat des immobilisations	31.12.2019	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2020
	valeur brute	acquisitions	cessions ou diminutions	valeur brute
<i>Fonds commerciaux</i>	171			171
<i>Concession d'emplacement</i>	22			22
<i>Logiciels informatiques</i>	29			29
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	0			0
<b>Total</b>	<b>222</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>222</b>

Etat des amortissements	au 31.12.2019	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2020
	valeur début	dotation	reprise	valeur fin
<i>Fonds commerciaux</i>				0
<i>Concession d'emplacement</i>	7	0		7
<i>Logiciels informatiques</i>	28	2		30
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>	0			0
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>37</b>

**COMPTES SOCIAUX 2020**

**4.2.2 Immobilisations corporelles**

Etat des immobilisations	au 31.12.2019	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2020
	valeur brute	acquisitions	cessions ou diminutions	valeur brute
<i>Immeubles d'exploitation</i>	3 434	36	0	3 470
Terrains	84			84
Construction	829			829
Aménagements des constructions	2 521	36		2 557
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	1 292	52	64	1 280
Agencements et installations générales	269	8	58	219
Matériel de transport	151		6	145
Matériel de bureau & informatique, Mobilier	872	44		916
<i>Immobilisations en cours</i>	16		16	0
<b>Total</b>	<b>4 742</b>	<b>88</b>	<b>80</b>	<b>4 750</b>

Etat des amortissements	au 31.12.2019	Mouvements de l'exercice		au 31.12.2020
	valeur début	dot amort	diminutions amort	valeur fin
<i>Immeubles d'exploitation</i>	2 225	142	0	2 367
Terrains	20			20
Construction	727	17		744
Aménagements des constructions	1 478	125		1 603
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	966	88	60	994
Agencements et installations générales	116	22	53	85
Matériel de transport	84	21	7	98
Matériel de bureau & informatique, Mobilier	766	45		811
<i>Immobilisations en cours</i>				
<b>Total</b>	<b>3 191</b>	<b>230</b>	<b>60</b>	<b>3 361</b>

## COMPTES SOCIAUX 2020

### 4.2.3 Immobilisations financières

	valeur brute au 01.01.20	acquisitions ou augmentations	cessions ou diminutions	valeur brute au 31.12.20
Filiales	8 588			8 588
<b>sous total filiales</b>	<b>8 588</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	8 588
La Française des Jeux	1 003			1 003
<b>sous total participations</b>	<b>1 003</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	1 003
Activités de portefeuilles	2 020		150	1 870
Actions propres	107			107
Autres immobilisations financières	70	1	2	69
<b>Ensemble</b>	<b>11 788</b>	<b>1</b>	<b>152</b>	<b>11 637</b>

### Note 4.3 : Portefeuilles titres au 31 décembre 2020

#### 4.3.1 Valorisation comptable des titres de l'actif financier

	valeur d'acquisition	+ ou - values latentes	valeur du marché	- values provisionnées	valeur comptable
<i>Idsud Voyages</i>	760			-760	0
<i>Idexium</i>	226	0		-226	0
<i>Idsud Energies</i>	7 600				7 600
<i>Fès Développement</i>	2	0		-2	0
Filiales	8 588	0		-989	7 600
<i>La Française des Jeux</i>	1 003	186 633	187 636	0	1 003
Autres participations	1 003	186 633	187 636	0	1 003
<b>sous total Titres de participation</b>	<b>9 591</b>	<b>186 633</b>	<b>187 636</b>	<b>-989</b>	<b>8 603</b>
<i>Obligations convertibles</i>	0	0	0	0	0
<i>Actions</i>	1 780	-1 062	718	-1 062	718
<i>OPCVM</i>	90	-90	0	-90	0
Activités de portefeuilles	1 870	-1 152	718	-1 152	718
Actions propres	107	188	295		107
Autres immobilisations financières	69	-8	61	-8	61
<b>Ensemble</b>	<b>11 637</b>	<b>185 661</b>	<b>188 710</b>	<b>-2 149</b>	<b>9 488</b>

## COMPTES SOCIAUX 2020

### 4.3.2 Ventilation des titres de placement

	valeur d'acquisition	intérêts courus	+ ou - valeurs	valeur du marché	- valeurs provisionnées	valeur comptable
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe, DAT</b>	<b>1 470</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 470</b>	<b>0</b>	<b>1 470</b>
<b>Actions et autres titres à revenu</b>	<b>171</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>198</b>	<b>0</b>	<b>171</b>
<i>actions</i>	0		0	0	0	0
<i>opcvm</i>	0		0	0	0	0
<i>actions propres liquidités</i>	171		27	198	0	171
<b>Ensemble</b>	<b>1 641</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>1 668</b>	<b>0</b>	<b>1 641</b>

### 4.3.3 Titres cotés et non cotés

en valeurs brutes	Cotés	Non cotés	TOTAL
<i>Titres immobilisés</i>			
IDSUD Voyages		760	<b>760</b>
IDEXIUM		226	<b>226</b>
IDSUD Energies		7 600	<b>7 600</b>
Fès développement		2	<b>2</b>
La Française des Jeux	1 003		<b>1 003</b>
Activités de portefeuilles	90	1 780	<b>1 870</b>
Actions propres	107		<b>107</b>
Autres immobilisations financières		70	<b>70</b>
<i>Titres de placement</i>			
Obligations et autres titres à revenu fixe, DAT	1470	0	<b>1 470</b>
Actions et autres titres à revenu variable	171	0	<b>171</b>
<b>Ensemble</b>	<b>2 841</b>	<b>10 438</b>	<b>13 279</b>

### 4.3.4 Valeur estimative des TIAP (activités de portefeuille)

	début d'exercice			fin d'exercice		
	valeur comptable brute	valeur comptable nette	valeur estimative	valeur comptable brute	valeur comptable nette	valeur estimative
<i>Evaluation des titres cotés en bourse</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
<i>Evaluation des titres non cotés</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	1 930	868	868	1 780	718	718
OPCVM	90	0	0	90	0	0
<b>Total</b>	<b>2 020</b>	<b>868</b>	<b>868</b>	<b>1 870</b>	<b>718</b>	<b>718</b>

**Note 4.4 : Capitaux propres et réserves**

**a) Capital social au 31.12.2020**

Montant :	10 000 K€
Nombre d'actions ordinaires :	898 128
Toutes les actions, sauf celles détenues par la société elle-même, ont un droit égal dans la répartition des bénéfices.	
Les statuts accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.	
Nombres d'actions à droit de vote double :	375 522

**b) Obligations convertibles et titres similaires**      néant

**c) Le capital est entièrement libéré**

**d) Actions de la société détenues par elle-même**

directement et indirectement :	
Actions détenues au 31 décembre 2020 :	5 789
Actions achetées pendant l'exercice :	14 170
Actions vendues pendant l'exercice :	14 962
Actions annulées pendant l'exercice :	néant

**e) capitaux propres**

	montants début d'exercice	diminutions	augmentations	montants fin d'exercice
Capital	10 000			10 000
Réserves	1 119			1 119
Report à nouveau	3 816		702	4 518
Résultat de l'exercice	702	-702	-559	-559
Dividendes	0			0
<b>sous total</b>	<b>15 637</b>	<b>-702</b>	<b>143</b>	<b>15 078</b>
provisions réglementées	109			109
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>15 746</b>	<b>-702</b>	<b>143</b>	<b>15 187</b>

Note 4.5 : Provisions

	montants début d'exercice	augmentations	diminutions utilisées	diminutions non utilisées	montants fin d'exercice
pour amortissements dérogatoires	109				109
<b>sous total 1</b>	<b>109</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109</b>
pour impôts	0				0
pour litiges et autres risques	0				0
pour charges exceptionnelles	0				0
pour retraites	0				0
pour autres	8	1			9
<b>sous total 2</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
pour participations	229	760			989
pour TIAP	1 152				1 152
pour autres immo financières	10		2		8
<b>sous total 3</b>	<b>1 391</b>	<b>760</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2 149</b>
pour clients	0				0
pour autres actifs circulants	2 360	1			2 361
pour disponibilités et vmp	7	0	7		0
<b>sous total 4</b>	<b>2 367</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>2 361</b>
<b>Total</b>	<b>3 875</b>	<b>762</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>4 628</b>

Note 4.6 : Engagements de Crédit-Bail

	crédit-bail	
Prix de revient des biens		369
Redevances payées		
	de l'exercice	73
	cumulées	122
Redevances restant à payer		
	jusqu'à 1 an	64
	+ 1 an à 5 ans	63
	+ 5 ans	0
	<b>total à payer</b>	<b>127</b>

Les redevances de crédit-bail sont relatives à des contrats portant principalement sur des véhicules.

**Note 4. 7 : Echéanciers**

**4.7.1 créances, dettes et engagements (en valeurs brutes)**

<b>ACTIF</b>	<b>à 1 an au plus</b>	<b>à plus d'un an</b>	<b>Total</b>
autres immobilisations financières		175	175
clients	330		330
personnel et organismes sociaux	3		3
état	69		69
groupe et associés	604	7 818	8 422
débiteurs divers	29		29
produits à recevoir	14		14
charges constatées d'avance	22		22
avances et acomptes versés sur commandes	20		20
<b>Ensemble</b>	<b>1 091</b>	<b>7 993</b>	<b>9 084</b>

<b>PASSIF</b>	<b>à 1 an au plus</b>	<b>à plus d'un an et cinq ans au plus</b>	<b>à plus de cinq ans</b>	<b>Total</b>
emprunts auprès des établissements de crédit	743	1 656	316	2 715
dettes envers les établissements de crédit	379			379
dettes financières				0
personnel et organismes sociaux	250			250
état	96			96
fournisseurs	355			355
groupes et associés	873			873
dettes sur immobilisations	0			0
autres passifs	116			116
<b>Ensemble</b>	<b>2 812</b>	<b>1 656</b>	<b>316</b>	<b>4 784</b>

emprunts souscrits en cours d'exercice : 1 480 K€

remboursés en cours d'exercice : 289 K€

Report du remboursement du capital d'un an et amortissement du prêt PGE à plus de 5 ans, 240K€.

**4.7.2 Intérêts courus ou échus au 31 décembre 2020**

	<b>Intérêts courus à recevoir</b>	<b>Intérêts échus à payer</b>
sur activités de portefeuilles		
sur créances ou dettes s/ établissements de crédit		3
sur créances ou dettes s/ la clientèle		0
sur obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

**Note 4. 8 : Charges à payer et Produits à recevoir**

	charges à payer	produits à recevoir
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	
Emprunts et dettes financières divers	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175	
Dettes fiscales et sociales	159	17
Autres dettes	96	
Valeurs mobilières de placement		0
Créances clients		0
<b>Ensemble</b>	<b>439</b>	<b>17</b>

**Notes 4. 9 : Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance**

	2020
Charges constatées d'avance	22
Produits constatés d'avance	0

**Note 4. 10 : Produits des activités courantes**

	2020	2019
+ Produits d'exploitation	838	1 253
+ Produits financiers	2 563	3 363
- reprise de provisions d'exploitation et transfert de charges	-58	-12
- reprise de provisions titres immobilisés et de placement	-7	-37
- cessions sur activités tiap	0	0
<b>Produits des activités courantes</b>	<b>3 336</b>	<b>4 567</b>

**Décomposition des produits d'activités courantes**

	2020	2019
+ Chiffre d'affaires HT	680	1 167
+ Autres Produits d'exploitation hors reprise provisions	100	74
+ Produits financiers de l'activité de portefeuille et de participations	2 261	3 208
+ Intérêts sur portefeuilles titres	79	78
+ Autres produits financiers	0	0
+ Produits s/cession de VMP	216	40
<b>Produits des activités courantes</b>	<b>3 336</b>	<b>4 567</b>

**Note 4.11 : Ventilation de l'impôt**

	résultat avant impôt	impôt	résultat net
Résultat Courant	-551	0	-551
Résultat Exceptionnel	-8	0	-8
<b>Total</b>	<b>-559</b>	<b>0</b>	<b>-559</b>

Note 4.12 : Tableau des Flux de Trésorerie

	2020	2019
I - Flux de trésorerie lié à l'activité		
Résultat net	-559	702
élimination des amortissements	231	241
élimination des provisions	753	-1 973
élimination des plus ou moins values de cession	0	1 761
autres régularisations	0	0
	-----	-----
Capacité d'autofinancement	425	731
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	53	-1 437
	-----	-----
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>478</b>	<b>-706</b>
II - Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
acquisitions d'immobilisations	-74	-374
acquisitions d'autres immobilisations financières	0	0
cessions d'immobilisations corporelles	5	0
cessions d'immobilisations financières	152	6
	-----	-----
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>83</b>	<b>-368</b>
III - Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
dividende versé aux actionnaires	0	-178
émission / remboursement d'emprunt et autres dettes financières	1 191	765
variation des autres dettes financières	-186	358
	-----	-----
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 005</b>	<b>945</b>
	-----	-----
<b>Ensemble des Flux de Trésorerie (I + II + III)</b>	<b>1 566</b>	<b>-129</b>
IV - Variation de Trésorerie		
trésorerie d'ouverture	424	553
trésorerie de clôture	1 990	424
	-----	-----
<b>Variation de Trésorerie</b>	<b>1 566</b>	<b>-129</b>

La trésorerie correspond aux disponibilités augmentées des valeurs mobilières de placement en valeur brute. Les disponibilités intègrent les caisses en devises et métaux précieux nécessaires à l'activité de change (492 K€ en 2020 contre 542 K€ en 2019).

**Note 4.13 : Engagements financiers**

<b>HORS BILAN</b>	<b>clôture</b>	<b>ouverture</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>917</b>	<b>450</b>
avals et cautions donnés	1 933	2 742
nantissements donnés	954	850
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 887</b>	<b>3 592</b>

Engagements reçus

<b>Engagement en cours</b>	<b>Engagement initial</b>	<b>Description</b>
350 K€	350 K€	Garantie BPI France à hauteur de 70 % de l'encours prêt de 500 K€ ouvert en mai 2020 à échéance mai 2023.
327 K€	450 K€	Co-Garantie de BPI France Financement et BPI France Régions à hauteur de 50% de l'emprunt de 900 K€ souscrit auprès de la BNP Paribas le 16 janvier 2019, d'une durée de 60 mois, échéance juillet 2024. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 654 K€.
240 K€	240 K€	PGE garantie par l'Etat à hauteur de 90%, capital remboursable à partir de mai 2020, transformer en prêt sur 5 ans, à échéance avril 2026.
<b>917 K€</b>	<b>1 040 K€</b>	

Engagements donnés de 2020 et exercices antérieurs

**Engagements donnés au secteur voyages**

<b>Engagement en cours</b>	<b>Engagement initial</b>	<b>Description</b>
200 K€	200 K€	Engagement donné à la société Atradius, en contre garantie de la garantie financière de la société IDSUD Voyages, filiale d'IDSUD.
300 K€	300 K€	Caution solidaire donnée en 2020 au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en faveur d'IDSUD Voyages pour une facilité de caisse accordée. Ligne de crédit non utilisée en 2020.
92 K€	92 K€	Caution donnée à BANK OF THE WEST en faveur de GLOBID LLC sous forme de lettre de crédit stand-by pour l'utilisation de moyens de paiements.
<b>592 K€</b>	<b>592 K€</b>	

**Engagements donnés au secteur énergies**

Engagement en cours	Engagement initial	Description
100 K€	100 K€	Caution solidaire donnée à BNP PARIBAS en faveur d'IDSUD Energies pour une facilité de caisse accordée.
170 K€	500 K€	Caution solidaire donnée au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en faveur d'IDSUD Energies pour un contrat de crédit d'une durée de 48 mois, échéance octobre 2021. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 170 K€.
139 K€	400 K€	Caution solidaire donnée au CREDIT COOPERATIF en faveur d'IDSUD Energies pour un prêt à moyen terme d'une durée de 48 mois, échéance octobre 2021. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 139 K€.
173 K€	100 K€	Caution solidaire donnée au CREDIT COOPERATIF en faveur d'IDSUD Energies pour un prêt à moyen terme de 200K€ d'une durée de 48 mois, échéance décembre 2023. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 173 K€.
123 K€	250 K€	Caution solidaire donnée à la SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT en faveur d'IDSUD Energies pour un prêt à moyen terme finançant des biens professionnels d'une durée de 60 mois, échéance novembre 2022. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 123 K€.
300 K€	300 K€	Caution solidaire donnée à la CAISSE D'EPARGNE en faveur d'IDSUD Energies pour une facilité de caisse accordée.
336 K€	500 K€	Caution solidaire donnée à la CAISSE D'EPARGNE en faveur d'IDSUD Energies pour un prêt à moyen terme d'une durée de 36 mois échéance juin 2022. Capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 336 K€.
<b>1 341 K€</b>	<b>2 150 K€</b>	

**Nantissements donnés**

Engagement en cours	Engagement initial	Description
61 K€	400 K€	Nantissement donné à la BNP PARIBAS du fonds de commerce d'IDSUD pour un prêt d'une durée de 60 mois, échéance mars 2021. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 61 K€.
220 K€	220 K€	Nantissement donné à la BNP Paribas pour Idsud Energies (Abu Dhabi)
218 K€	250 K€	Nantissement donné à la CAISSE D'EPARGNE du fonds de commerce d'IDSUD pour un prêt d'une durée de 84 mois, échéance au 5 octobre 2027. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 218 K€.
<b>954 K€</b>	<b>1 320 K€</b>	

**Note 4.14: Honoraires des commissaires aux comptes**

	Fidécocompta	B2A
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	72	75
Missions accessoires		
sous-total	72	75
Autres prestations		
sous total		
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>75</b>

**Note 4.15 : Personnel et organes sociaux**

**4.15.1 Effectif moyen en activité au cours de l'exercice**

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Employés	4	3	7
Cadres et assimilés	2	5	7
Dirigeants	1		1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>15</b>

**4.15.2 Organes sociaux : rémunération et engagements en leur faveur**

	Rémunération	Avances et crédits accordés durant l'exercice	Engagement pris au titre d'une garantie ou retraite
Conseil de Surveillance	80	néant	néant
Directoire	202	néant	néant
Anciens Administrateurs ou membres de la Direction Générale (engagements en matière de retraite seulement)	-	-	-

**Note 4.16 : Variation des impôts différés ou latents**

Les impôts différés actifs et passifs au 31 décembre 2020 sont négligeables.

## COMPTES SOCIAUX 2020

### Note 4.17 : Tableau des Filiales et Participations

Libellé - adresse	capital social	quote part du capital détenu	capitaux propres autres que capital social au 31 déc 2020	valeur comptable brute	valeur comptable nette	comptes courants nets	CA du dernier exercice	Résultat social
<b>1) Filiales</b>								
<b>SAS IDSUD Voyages</b> 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	1 000	99,65%	-743	760	0	-863	288	-886
<b>SARL ID-Exium</b> 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	150	100%	-3 024	226	0	0	0	0
<b>SASU IDSUD Energies</b> 3, place du Général de Gaulle 13001 Marseille	5 600	100%	398	7 600	7 600	5 381	8 541	250
<b>2) Participations (détenues entre 10 % et 50 %)</b>								
<b>SARL Fès Developpement</b> 4, rue du Parc- Casablanca -Maroc	10	26%	-5	2	0	0	0	0
<b>SARL E.T. Diffusion</b> 319, av de l'Etoile - 13710 Fuveau	500	35%	1 145	405	405	0	3 709	-259
<b>3) Participations (détenues entre 10 % et 50 %), classées en TIAP</b>								
<b>SAS SBP 1804 (2019)</b> 11, rue Marbeuf 75008 Paris	180	10%	2 183	150	150	52	1 999	250
<b>SA PHLOX (2019)</b> 415 rue Claude Nicolas Ledoux 13853 Aix-en-Provence	104	12%	1 107	152	152	0	1069	13
<b>4) Autres participations (détention inférieure à 10 % ), classées en TIAP</b>								
autres participations				1 163	11	604		

#### Autres informations :

Montant des cautions : voir note 4.13

Dividendes encaissés en 2020 : 4 203 €

Les participations indiquées dans ce tableau sont celles qui remplissent les conditions définies par le Code du Commerce : il se fonde uniquement sur l'importance du pourcentage du capital détenu sans tenir compte de l'intention qui a motivé l'achat, des pouvoirs réels obtenus et du délai de détention.

Groupe

IDSUD